



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

11 juin 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

« Le 9 juin dernier, nous sommes entrés dans la troisième phase du déconfinement. Progressivement, les restaurants, les bars et les salles de sport ont rouvert leurs portes et même si les gestes barrières restent de mise et que certaines restrictions sont toujours d'actualité, il s'agit d'une avancée majeure pour les particuliers comme pour les professionnels. Parmi les établissements longtemps fermés qui accueillent de nouveau du public, nous noterons également les lieux de culture, qu'il s'agisse des cinémas, des musées et des salles de spectacles.

Le monde de la culture dans son ensemble a été particulièrement éprouvé et logiquement soutenu durant toute la période de la crise sanitaire par les aides de l'État : 5 milliards d'euros ont ainsi bénéficié à ce secteur grâce aux mesures transversales du gouvernement (fonds de solidarité, chômage partiel, PGE notamment) ; près d'un milliard d'euros ont été débloqués pour soutenir les intermittents dans cette année blanche. Le monde de la culture n'est pas non plus oublié par le **plan de relance qui lui consacre 2 milliards d'euros sur la période 2021-2022**. Une partie de cette enveloppe est déjà déployée dans le département de la Seine-Maritime, avec sept projets seinomarins lauréats pour près de 10 millions d'euros de subventions.

Le plan de relance culture ne se limite pas à la restauration du patrimoine. L'aide au spectacle vivant et les établissements publics de création, le soutien aux artistes et aux jeunes créateurs, la consolidation des filières culturelles stratégiques et les investissements d'avenir pour les industries culturelles et créatives en font également partie intégrante. J'ai donc souhaité cette semaine mettre l'accent sur un dispositif nouveau, visant à la création de **quartiers culturels créatifs** et participant tout à la fois au développement des initiatives culturelles et à la cohésion dans nos territoires. »

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Prolongation aide à l'embauche
travailleur handicapé

France Vue sur mer

Décarbonation de l'industrie

Jardins collectifs et partagés

Alimentation locale et solidaire

Transformation numérique des
collectivités

Cantines scolaires

TABLEAU DE BORD

Carte des nouveaux lauréats de l'AAP
« Recyclage foncier des friches »

Quelques chiffres en Seine-Maritime

FOCUS SUR ...

Les quartiers culturels créatifs



Prolongation aide à l'embauche travailleur handicapé

Une aide exceptionnelle à **l'embauche des travailleurs handicapés** a été mise en place dès la rentrée 2020 par le Gouvernement, dans le cadre du plan France Relance. Cette aide, qui peut s'élever jusqu'à **4 000€**, vise à encourager les entreprises à recruter des travailleurs handicapés en dépit de la crise économique. Pour en bénéficier, vous pourrez remplir votre demande sur la plateforme de télé-service de **l'Agence de services et de paiement (ASP)**. Votre demande doit être déposée dans un **délaï maximal de 6 mois suivant la date de début d'exécution du contrat** pour un recrutement entre le 01/09/2020 et le **30/06/2021**.

Plus d'informations : <https://www.pole-emploi.fr/employeur/aides-aux-recrutements/les-aides-a-l'embauche/une-aide-exceptionnelle-de-4000.html>

France Vue sur mer

Le dispositif lancé par le Ministère de la Mer et le Ministère de la Transition Ecologique s'adresse aux **maîtres d'ouvrages publics**, au premier rang desquels figurent **les collectivités**, concernés par des sentiers littoraux. Les projets peuvent consister à créer de nouveaux sentiers, en restaurer des tronçons, en améliorer les accès et donc nécessiter la réalisation d'études préalables utiles. Élaboré dans le cadre du plan de relance, le projet dont le pilotage a été confié au Cerema sera doté d'une première **enveloppe de 5 millions d'euros**.

Plus d'informations : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/france-vue-mer-developper-mettre-lumiere-sentier-du-littoral>

Décarbonation de l'industrie

Décarboner l'industrie française est l'un des grands objectifs de France Relance. Depuis le 29 mai, les subventions destinées à la décarbonation de l'industrie ont été élargies à de nouvelles catégories. Les taux d'aides, selon la taille des entreprises, ont également été revus. L'objectif de ce dispositif opéré par l'Agence de Services et de Paiements (ASP), et lancé en novembre 2020, est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles **d'obtenir des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros**.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/decarbonation-industrie-elargissement-guichet-subvention>

Jardins collectifs et partagés

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique. **17 millions € du volet « agriculture w » du Plan de relance voulu par le gouvernement sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés et collectifs, dont 320 000 € pour le département de la Seine-Maritime.** Un premier appel à projets a été clos le 12 avril 2021, pour un montant total de 225 000 € de subventions. L'enveloppe restante (95 000 €) est allouée à ce second appel à projets ouvert **jusqu'au 06/07/2021.**

Plus d'informations : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-relance-jardins-collectifs-et-partages>

L'alimentation locale et solidaire

Pour favoriser l'accès à tous à une alimentation composée de produits frais et locaux, la mesure alimentation locale et solidaire soutient le développement de projets locaux permettant l'accès du public aux produits, frais et de qualité, et en particulier aux populations isolées ou modestes. À l'échelle de la Seine-Maritime, 410 000 € sont alloués à cette mesure ouverte **jusqu'au 21/06/2021.**

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-alimentation-locale-solidaire>

Transformation numérique des collectivités

L'État vise ici 3 objectifs : développer l'adoption d'outils numériques communs dans les collectivités territoriales, accélérer la transformation numérique des collectivités, et enfin co-financer des projets qui améliorent la relation à l'utilisateur, accompagnent les agents dans la transition numérique ou sont menés avec un laboratoire d'innovation territoriale. Les guichets et appels à projets sont ouverts depuis le 25 janvier 2021, et les dossiers traités au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Plus d'informations : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites>

Cantines scolaires

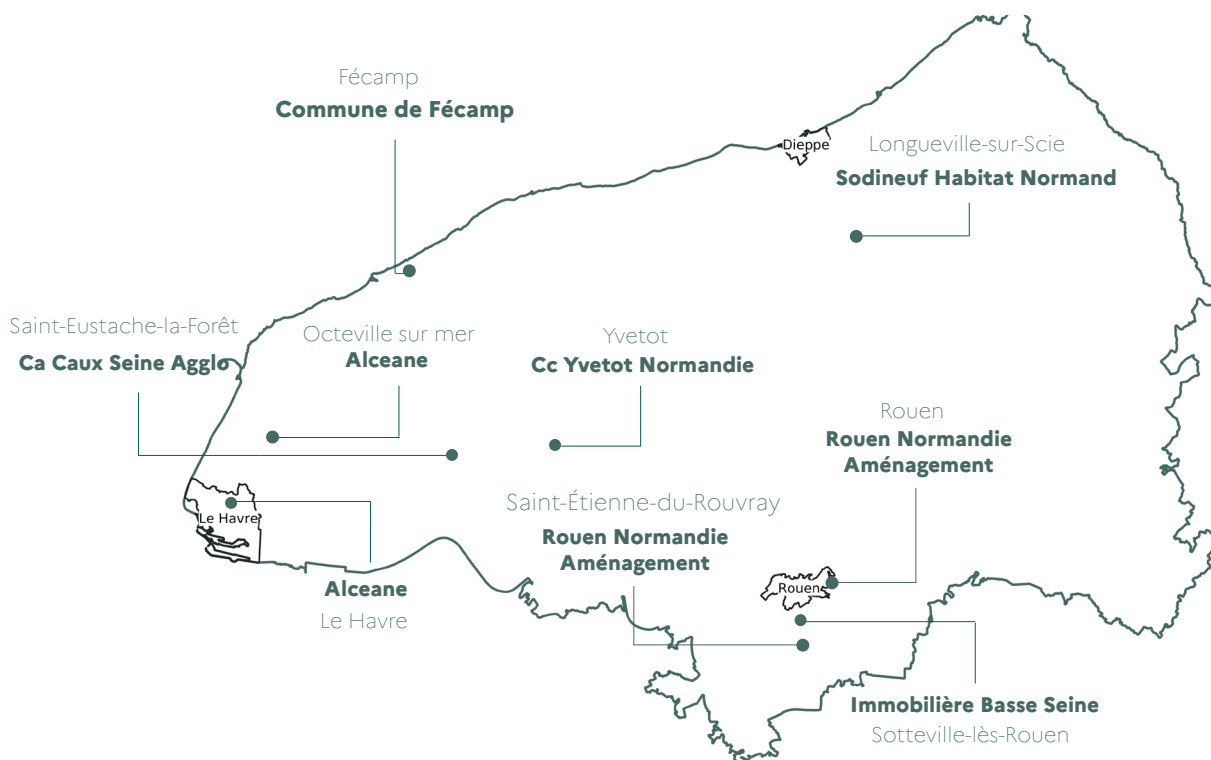
L'État accorde un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques élémentaires des petites collectivités qui s'engagent dans une transition durable, en proposant plus de produits locaux, biologiques et de qualité dans les repas qu'elles servent. Ce financement permettra par exemple l'achat d'équipement et de matériel nécessaire à la cuisine et la transformation des produits frais, la modernisation de la cantine ou encore la formation du personnel de cuisine. Pour bénéficier de cette aide, les communes éligibles peuvent adresser une demande en remplissant le formulaire de demande de subvention sur le site internet de l'Agence de service et de paiement.

Pour remplir le formulaire de demande : <https://www.asp-public.fr/france-relance-soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/plan-de-soutien-aux-cantines-scolaires-des-petites-communes>



Carte des nouveaux lauréats de l'AAP «Recyclage foncier des friches»



Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie



78 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **37 millions d'€** de subventions.

4 979 dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

Compétitivité



11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

13 entreprises industrielles bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7 millions d'€**.

15 entreprises industrielles bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **22,6 millions d'€**.

Cohésion



8 132 contrats d'apprentissages ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

6 634 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

856 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

Plan de soutien



23 800 entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **323 millions d'€**.

8 900 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,46 milliards d'€**.

21 800 entreprises concernées par l'activité partielle, soit **429 millions d'€** d'indemnités.



Quartiers culturels créatifs

L'appel à projets «soutien aux quartiers culturels créatifs» a pour objectif de participer au développement des tiers-lieux qui se structurent notamment autour des trois activités suivantes :

- un **dispositif d'accompagnement** dédié au développement des entreprises et des professionnels de la culture (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes) de type pépinière d'entreprises, incubateur, accélérateur, hôtel d'entreprises et/ou espace de coworking);
- un soutien à l'implantation et au **développement de commerces culturels** indépendants pérennes ou éphémères, en bonne articulation avec le réseau des commerces de proximité existant.
- un espace polyvalent **ouvert au public** afin d'encourager la fréquentation du lieu : espace d'expositions temporaires, bibliothèque, évènements culturels (rencontres littéraires, performances artistiques, etc.), salles de formation initiale et continue (écoles d'art, enseignement spécialisé et supérieur, centres de formation, campus des métiers et des qualifications) ou tous types de propositions générant un flux de publics et favorisant l'accès à la culture.

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans, calibré autour d'une subvention moyenne de 150 000€ par projet, qui ne pourra toutefois dépasser 40 % du budget total annuel de la structure. Il a vocation à remplir la fonction d'amorçage, les quartiers devant avoir pour objectif de **construire à terme une viabilité économique en développant leurs ressources propres**.

Pour qui ?

Personnes morales dotées d'une capacité commerciale, notamment les associations, fondations, sociétés à capitaux privés ou capitaux mixtes développant des tiers lieux culturels répondant aux trois activités constitutives ci-dessus (accompagnement, développement de commerces culturels, ouverture au public).

Quand ?

Dates de dépôt de candidature le 11 juin 2021, octobre 2021, avril 2022, octobre 2022.

Comment ?

Le règlement de l'appel à projets et le dossier de candidature sont disponibles sur le site du ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>